



Atelier d'analyse de pratiques professionnelles (APP)

1. Présentation de l'analyse de pratiques professionnelles

1.1. Définition de l'Analyse de pratiques professionnelles

L'analyse de pratiques professionnelles (APP) est un dispositif visant le développement professionnel, concernant donc également l'identité professionnelle. C'est un espace d'analyse s'appuyant sur une méthodologie vécue dans un groupe de pairs. Chaque étape de la démarche permet de donner de nouvelles clés de compréhension. L'objectif n'étant pas d'obtenir la bonne réponse mais plutôt de suggérer des pistes de réflexion, d'actions, de résolutions possibles, de favoriser le débat et le questionnement sur ses propres représentations et actions. En ouvrant le champ des possibles en termes d'intervention et de positionnement, elle contribue au développement du pouvoir d'agir et de la réflexivité.

La réflexivité est à la fois réflexion sur la situation et réflexion sur la réflexion. Vacher parle de métaréflexion (<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=0Sf1CUYWV8c>). Par exemple : à propos d'une situation, je peux faire émerger différents questionnements et niveaux dans la réflexion. Je peux ensuite me demander : qu'est-ce qui fait que je me pose ces questions-là et pas d'autres ?

La réflexivité ne se limite pas à une simple analyse de situations rencontrées, mais elle engage le.la praticien.ne réflexif.ve dans un processus d'adaptation et d'évolution continue. Ainsi, le.la praticien.ne réflexif.ve est celui.celle qui est *“capable d'affronter, d'accepter la complexité du métier (dans toutes ces dimensions) et d'assumer des responsabilités pour agir et ce par la médiation et la réflexion”*. (Vacher, 2015, p.16)

1.2. Les ateliers d'analyse de pratiques professionnelles à l'esede

Des ateliers d'analyse de pratiques professionnelles sont présents chaque année de formation. Ceux-ci se situent dans les unités d'intégration dont la particularité est qu'ils impliquent une participation active de la part des étudiant.e.s. Ils sont animés chaque année par un.e nouveau.elle formateur.trice qui activera ses outils et ses méthodes d'accompagnement, tout en poursuivant les objectifs décrits plus bas.

Faire de l'APP et se former à la méthodologie de l'APP (savoir analyser et accompagner un processus réflexif) est une particularité du dispositif de l'esede. Les ateliers visent à former des compagnon.nes réflexifs.ves et non des animateur.trice.s d'ateliers d'APP.

Cette particularité implique que des temps “méta” suffisants soient consacrés à des échanges sur le processus, ainsi que des temps de réflexion sur la transférabilité à sa propre pratique.

1.3. Le groupe d'analyse de pratiques

Un groupe d'analyse de pratiques a pour but de :

- Faciliter le ressourcement et le développement continu des compétences dans le travail.
- Aider à l'analyse et à la prise de recul pour faire évoluer ses pratiques professionnelles.

Il est un espace dans lequel s'initie un processus réflexif d'accompagnement et d'analyse en groupe, pour apprendre, pour s'entraider et pour développer une prise de recul par rapport à des pratiques et des situations concrètes vécues.

Le groupe d'APP est composé de participant.e.s et d'un.e formateur.trice qui est garant.e du cadre et des règles de fonctionnement co-construites dès le démarrage. Le contenu est essentiellement amené par les participant.e.s sous forme de situations vécues.

2. Principales compétences visées :

Dans cet espace de formation de **32 heures**, les étudiant.e.s vont pouvoir capitaliser des ressources contribuant plus particulièrement au développement des compétences suivantes :

PEC 21 – Filière EDE

Domaine 3: Développement de sa propre identité professionnelle

- 3.1 Gérer des situations changeantes et exigeantes
- 3.2 Développer une démarche réflexive sur son rôle professionnel

PEC 21 – Filière AC

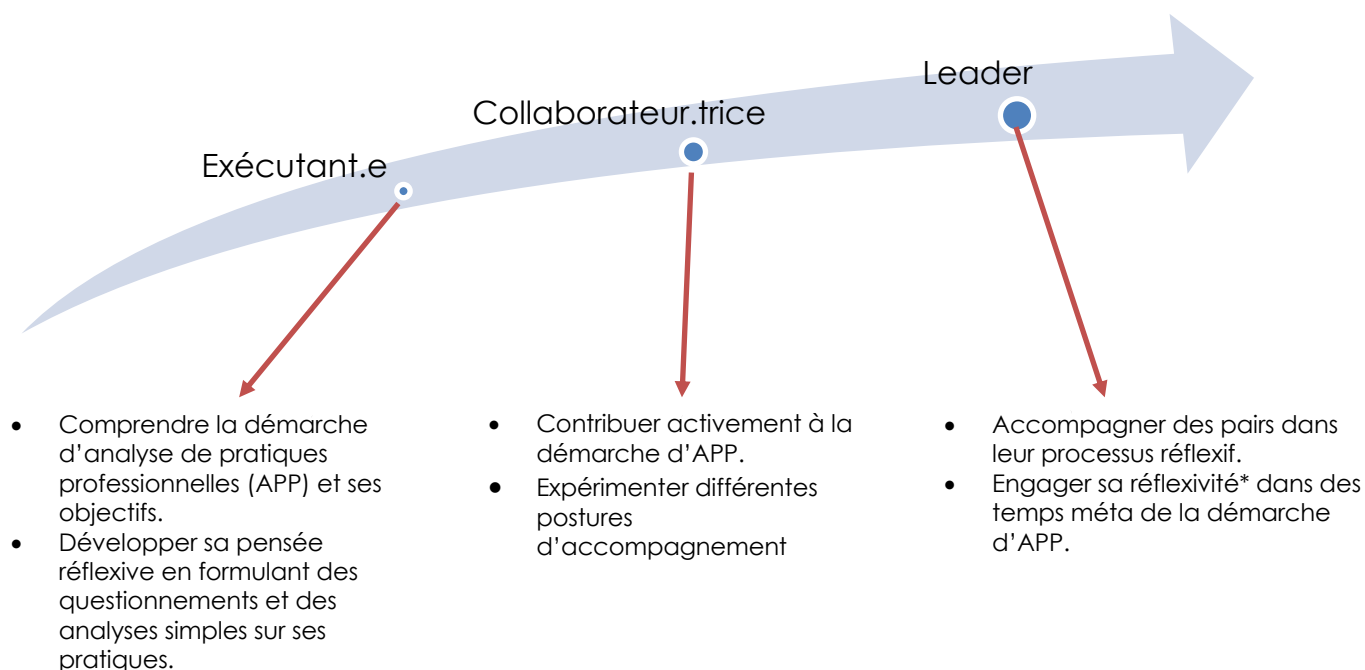
Domaine 3 : Développement de sa propre identité professionnelle

- 3.1 Gérer des situations changeantes et exigeantes
- 3.2 Connaître son rôle professionnel et développer une démarche réflexive

Selon les situations en présence, d'autres domaines sont aussi régulièrement activés dans l'APP.

3. Objectifs de l'APP :

La progression des objectifs des ateliers d'analyse de pratiques professionnelles



3.1. Niveau Exécutant.e

3.1.1. Objectifs généraux :

Comprendre la démarche d'analyse de pratiques professionnelles (APP) et ses objectifs.
Développer sa pensée réflexive en formulant des questionnements et des analyses simples sur ses pratiques.

3.1.2. Objectifs spécifiques

Choisir et décrire une situation professionnelle de manière objective.

Repérer les savoirs professionnels à mobiliser dans l'analyse d'une pratique professionnelle.

Exprimer un premier niveau de réflexion sur ses propres représentations et actions.

Participer aux ateliers en partageant des situations, des réflexions et en posant des questions.

Identifier les étapes, les outils et les rôles clés d'un processus d'APP.

3.2. Niveau Contributeur.trice

3.2.1. Objectifs généraux :

Contribuer activement à la démarche d'APP.

Expérimenter différentes postures d'accompagnement réflexif (ex. ami.e critique, questionneur.euse, facilitateur.rice).

3.2.2. Objectifs spécifiques :

Analyser une situation en identifiant différents enjeux et niveaux (Ardoïno).

Argumenter ses interventions en s'appuyant sur des références professionnelles en étant accompagné.e.

Adopter une posture de praticien.ne réflexif.ve en remettant en question ses pratiques et celles du collectif.

Mobiliser et articuler des savoirs professionnels dans l'analyse de situations complexes.

Prendre conscience de l'impact de ses représentations sur son analyse et son intervention.

Expérimenter des rôles clés de la démarche d'APP (exposant.e, observateur. trice,...).

3.3. Niveau Leader

3.3.1. Objectifs généraux :

Accompagner des pairs dans leur processus réflexif.

Engager sa réflexivité* dans des temps méta de la démarche d'APP.

3.3.2. Objectifs spécifiques :

Conduire une démarche réflexive sur sa pratique et celle d'autrui en mobilisant des savoirs théoriques et des outils et méthodes d'APP.

Adopter une posture d'accompagnant.e réflexif.ve.

Utiliser des techniques d'écoute active et de questionnement pour approfondir la réflexion.

Accompagner la complexité des situations professionnelles en activant différents niveaux de réflexion.

Expliciter l'impact de l'APP dans le développement de son identité professionnelle.

Mobiliser en conscience les rôles clés de la démarche d'APP

Analyser de manière critique sa propre posture d'accompagnant.e et ajuster son intervention en conséquence.

Encourager la co-construction des savoirs et la mise en perspective des expériences professionnelles.

4. Bibliographie et articles de référence

Altet, M. (2000). L'analyse de pratiques : une démarche de formation professionnalisante. *Revue française de pédagogie*, 35(1), 1668-1677. https://www.persee.fr/doc/refor_0988-1824_2000_num_35_1_1668

Peresse Schroeder, C. (2021). L'analyse des pratiques. Outil de construction d'une culture commune et de bien-être au travail en crèche par la socialisation professionnelle. *Sociographe*, 75(3), 1c-XIIIc. <https://doi.org/10.3917/graph1.075.ic>

Vacher, Y. (2015). *Construire une pratique réflexive. Comprendre et agir*. De Boeck supérieur.

Berthéas, F. *Le protocole en analyse des pratiques professionnelles*. Revue de l'analyse de pratiques professionnelles. LIEN URL consulté le 1er avril 2025)
https://www.youtube.com/watch?v=m3R_kjwWCwA&t=30s

Robo, P. *Développer le « savoir analyser » pour analyser sa pratique professionnelle*. Revue Analyse de pratiques professionnelles. Lien URL consulté le 1er avril 2025.
<https://www.analysedepratique.org/?p=435>

Pirotton, G. *Niveaux d'Ardoino*. Lien URL consulté le 1er avril 2025.
<https://gerardpirotton.be/organisations-theories/niveaux-d-ardoino/>

5. Conditions de validation :

Cette unité contribue significativement au développement des compétences du Plan d'Études Cadre 2021 à démontrer dans le Dossier de Démonstration de Compétences (DDC) en fin de chacune des années du parcours. Elle contribue aussi à compiler des preuves nécessaires pour illustrer la maîtrise des compétences dans le e-portfolio.

En application de la loi sur la formation professionnelle, **la présence**¹ aux épisodes de face-à-face pédagogique est obligatoire. Par conséquent, toute absence est comptabilisée, quel qu'en soit le motif. En cas d'absence se référer à la Re 327 - Directives concernant la présence aux séquences de formation et leur validation, disponible sur Moodle/ règlements, directives et informations générales Parcours PEC 21.

En plus de la présence, la participation et les conditions de validation posées par le/la formateur.trice de l'atelier sont à respecter.

¹ Re327_Directives_Presence_Cours